

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département du HAUT-RHIN
COMMUNE
DE
SAINTE CROIX-AUX-MINES

**COMPTE-RENDU
DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 12 NOVEMBRE 2019**

M. Jean-Marc BURRUS, Maire, ouvre la séance à 20h00. Il souhaite la bienvenue à l'assemblée et à l'assistance. Il propose de désigner Mme Rolande BARADEL, Secrétaire Générale de la Mairie, comme secrétaire de séance.

Il présente les excuses des membres du conseil municipal empêchés d'assister à cette séance ainsi que les pouvoirs qu'ils ont donnés.

Mme Marie-Laure HUCK, procuration à Mme Roxane LEMAITRE

Mme Agnès HENRICH, absente excusée

Mme Andrée MANCHON, procuration à M. René HAUSWALD

M. Philippe DORGLER, absent excusé

Mme Gabrielle ULRICH, absente excusée

M. Daniel BUCKEL, procuration à M. Thierry CONRAUX

M. José GOMES, procuration à M. Jean-Pierre MAIRE

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut donc valablement délibérer.

072-2019 - Approbation du compte-rendu de la séance du 20 Septembre 2019

Après en avoir pris connaissance,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents moins une abstention (M. René HAUSWALD, absent lors de la dernière séance)

APPROUVE le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 20 septembre 2019.

Celui-ci est passé à la signature des présents.

073-2019 – Adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire du Centre de Gestion du Haut-Rhin

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Assurances ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment son article 26 ;

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la délibération du Conseil d'administration du Centre de Gestion en date du 5 novembre 2018 approuvant le renouvellement du contrat groupe d'assurance statutaire ;
Vu les délibérations du Conseil d'administration du Centre de Gestion en date du 11 mars 2019 approuvant la procédure concurrentielle avec négociation pour le renouvellement dudit contrat et le maintien des modalités de participation des collectivités aux frais du Centre de Gestion liés à la mise en concurrence et à la gestion du contrat d'assurance ;
Vu la décision d'attribution de la Commission d'appel d'offres du 1er juillet 2019 ;
Vu la délibération du Conseil d'administration du Centre de Gestion en date du 1^{er} juillet 2019, autorisant le Président à signer le marché avec le candidat CNP Assurances / SOFAXIS ;
Vu l'exposé du Maire ;
Vu les documents transmis ;
CONSIDÉRANT la nécessité de conclure un contrat d'assurance statutaire ;
Sur proposition de M. Jean-Marc BURRUS, Maire,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'adhérer à compter du 1^{er} Janvier 2020 au contrat groupe d'assurance statutaire 2020-2023 et jusqu'au 31 décembre 2023.

Assureur : CNP Assurances / SOFAXIS

Régime du contrat : capitalisation

Préavis : adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois.

Pour les agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL :

Les risques assurés sont : décès, accident de service / maladie contractée en service, maladie ordinaire, longue maladie / maladie de longue durée, maternité / paternité / adoption, temps partiel thérapeutique, disponibilité d'office, invalidité.

Tous les risques avec une franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire à un taux de 5,20 %

Pour les agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL et agents contractuels de droit public :

Les risques assurés sont : accident du travail / maladie professionnelle, maladie ordinaire, grave maladie, maternité / paternité / adoption, temps partiel pour motif thérapeutique.

Tous les risques avec une franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire à un taux de 1,00 %

PREND ACTE que les frais de gestion du Centre de Gestion, qui s'élèvent à 0,085 % de la masse salariale annuelle de la collectivité, viennent en supplément des taux d'assurance ci-dessus déterminés,

Et à cette fin,

AUTORISE M. le Maire à signer le certificat d'adhésion avec l'assureur ainsi que la convention à intervenir dans le cadre du contrat groupe avec le Centre de Gestion.

PREND ACTE que la Commune pourra résilier son adhésion au contrat groupe chaque année sous réserve du respect du délai de préavis de six mois.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'État.

074-2019 – Délibération budgétaire modificative n° 1 au budget général

Madame Jocelyne ZENNER, Adjointe aux finances, expose :
Trois modifications budgétaires sont à apporter au budget général,

1) Le Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes (FPIC) était auparavant payé en totalité par la Communauté de Communes du Val d'Argent, et le montant était déduit de nos attributions de compensation. Cette procédure permettait d'augmenter les dotations de l'Etat versées à la CCVA. La réforme de la dotation d'intercommunalité entrée en vigueur en 2019 a eu pour objectif de limiter ces mesures d'optimisation. Après contact avec la Préfecture au courant de l'été, la Communauté de Communes du Val d'Argent a décidé de ne pas reconduire la procédure des années précédentes, et chaque commune paiera directement son FPIC.

Cette information n'était pas connue au moment du vote du budget.

2) En date du 5 septembre 2019, la Communauté de Communes du Val d'Argent a passé une convention avec les Communes de Lièpvre, Rombach-Le-Franc, Ste Croix A/Mines, Ste Marie A/Mines, la SPL EVA et la RIT, pour l'acquisition d'un GPS d'une valeur de 12 091.10 € HT. Cette somme a été répartie entre les partenaires de manière suivante :

	Taux	Somme HT
Lièpvre	11.0 %	1 330.02
Rombach-Le-Franc	3.5 %	423.19
Sainte-Croix-Aux-Mines	5.5 %	665.01
Sainte-Marie-Aux-Mines	20.0 %	2 418.22
SPL	10.0 %	1 209.11
CCVA	30.0 %	3 627.33
RIT	20.0 %	2 418.22
Total		12 091 .10

Afin de pouvoir régler cette facture qui doit être payée sur un compte d'immobilisation, une délibération modificative est nécessaire.

3) Dans le cadre de la rénovation de l'école et afin de pouvoir honorer les dernières factures de l'année, il y a lieu d'ajuster les crédits prévus au chapitre 23 – compte 2313.

Sur proposition de Mme Jocelyne ZENNER, Adjointe aux finances,
Après délibération,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés

APPROUVE le projet de décision modificative n° 1 sur le budget général tel que présenté et détaillé ci-dessous ;

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour faire la pleine application de la présente délibération.

Décision Modificative n° 01 – Budget Général							
Section de Fonctionnement							
Dépenses				Recettes			
Chapitre	Art.	Intitulé	Montant	Chapitre	Art.	Intitulé	Montant
14	739223	Fond de Péréquation Intercommunale – FPIC	+ 42 000 €	73	73211	Attribution de compensation	+ 42 000 €

Section d'Investissement							
Dépenses				Recettes			
Chapitre	Art.	Intitulé	Montant	Chapitre	Art.	Intitulé	Montant
204	2041511	Biens mobiliers, matériel et études	+ 665.01 €				
21	21318	Autres bâtiments publics	- 40 000.00 €				
21	2151	Réseaux de voirie	- 40 665.01€				
21	2184	Mobilier	- 20 000.00 €				
23	2313	Constructions	+ 100 000.00 €				

075-2019 – Attribution d'une subvention à l'ACAPS du Val d'Argent

Dans le cadre des festivités de Noël, l'ACAPS en partenariat avec l'Office de Tourisme du Val d'Argent souhaitent organiser un Concours récompensant les plus belles décorations de Noël sur le thème des « nounours ». L'objectif étant de développer l'attractivité de notre territoire pendant la période de « Noël en Alsace » à travers une décoration homogène et massive sur les 4 communes de notre vallée. Afin de mettre en place ce concours, l'ACAPS et l'Office de Tourisme sollicite une subvention de 500 € auprès des communes qui servirait à offrir les chèques cadeaux aux lauréats.

Sur proposition de Mme Jocelyne ZENNER, Adjointe aux finances

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés

ACCORDE une subvention de 500 € à l'ACAPS en vue d'organiser en partenariat avec l'Office de Tourisme, le concours récompensant les plus belles décorations de Noël sur le thème des « nounours ».

076-2019 - Attribution d'une subvention à l'OSJC pour les animations d'été 2019

Lors de la séance du conseil municipal du 2 avril 2019 au point 029a, il a été décidé de voter une subvention à l'OSJC pour l'animation été à raison de 18 euros par élève.

Cet organisme nous a fait parvenir le bilan des animations, 31 enfants de Ste Croix ont participé à 51 activités.

Une subvention de 558 € sera imputée sur les crédits à disposition du Conseil Municipal, inscrits au Budget Primitif de la Commune.

Sur proposition de M. Jean-Marc BURRUS, Maire

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

ACCORDE une subvention de 558 € à l'OSJC pour les animations été 2019.

077 – 2019 – Convention de mise en œuvre du dispositif « Petits déjeuners » dans les trois classes de l'école maternelle

Mme Régine ORSATI, Adjointe aux affaires scolaires, expose :

La stratégie gouvernementale de prévention et de lutte contre la pauvreté a prévu pour la rentrée 2019, le déploiement de la distribution de petits déjeuners dans les écoles des territoires les plus fragilisés (REP+, REP, QPV, rural isolé socialement en difficulté).

Les deux écoles maternelles De Lattre et Les Lucioles de la commune de Sainte-Marie-Aux-Mines et l'école maternelle de Sainte-Croix-Aux-Mines, ont été retenues pour cette action nationale.

Une réunion a eu lieu le jeudi 3 octobre 2019 afin de préparer cette opération.

Un petit déjeuner par semaine est offert à tous les enfants de ces écoles depuis la rentrée scolaire des vacances d'automne et ce dans le cadre d'un projet éducatif. L'éducation Nationale reversera 1 € 20 par petit-déjeuner et par élève.

**Sur proposition de Mme Régine ORSATI, Adjointe,
Après en avoir délibéré,**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE l'opération « Petits déjeuners à l'école » et autorise Monsieur le Maire à signer la convention afférente pour l'année scolaire 2019-2020.

078-2019 – Vente d'un terrain - rue du Château

M.RENNANE Rachid et Mme FANACK Christelle, demeurant 15, rue de la Warthe à STE CROIX-AUX-MINES, souhaitent acquérir le dernier terrain situé rue du Château à Sainte-Croix-Aux-Mines.

Le terrain en vente est constitué de deux parcelles (voir plan joint) :

- la parcelle 254 de 6a38ca est proposée au prix de 8000 euros l'are soit 51 040.00 € ;

- la parcelle 255 de 0a92ca comportant une servitude est proposée au prix de 3360 € l'are, selon l'avis du service des domaines soit 3 091.20 €. Le prix de vente total étant de 54 131.20 euros.

Sur proposition de Madame Jocelyne ZENNER, Adjointe aux finances, au vu de l'avis du service des domaines et de l'accord écrit de M. RENNANE et de Mme FANACK,

Après délibération,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE la vente à M. RENNANE Rachid et Mme FANACK Christelle, demeurant 15, rue de la Warthe à Sainte-Croix-Aux-Mines, du terrain, situé rue du Château à Ste Croix-Aux-Mines, section 32 – parcelles 254 et 255, au prix de 54 131.20 €, frais de notaire, à la charge de l'acquéreur.

AUTORISE M. le Maire à signer l'acte de vente établi par Me GEIGER, notaire à Ste-Marie-aux-Mines et tous documents y afférent.

079-2019 – Point sur l'activité de la Communauté de Communes du Val d'Argent

1) RAPPORT D'ACTIVITES 2018 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL D'ARGENT

M. le Maire expose :

« L'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule que le Président de l'Établissement Public à Caractère Intercommunal (E.P.C.I.) doit adresser au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement. »

Il précise que le rapport d'activités 2018 de la communauté de communes du Val d'argent est tenu à disposition pour consultation aux horaires d'ouverture de la mairie auprès du secrétariat. Il est également consultable sur le site internet de la CCVA – <https://www.valdargent.com>

Après cet exposé, le conseil municipal prend acte de la transmission du rapport annuel d'activités 2018 de la communauté de communes du val d'argent.

2) Projet de fusion Habitats de Haute Alsace (HHA) et Val d'Argent Habitat(VAH) :

M. le Maire signale que la loi Elan oblige les organismes de logement social à se regrouper avant le 01/01/2021, afin d'atteindre le seuil de 12 000 logements.

Habitats de Haute Alsace (HHA), représente 9300 logements sur 111 communes, dont 75 logements sur notre commune, Rombach le Franc et Liepvre.

La collectivité de rattachement est le Conseil départemental du Haut-Rhin.

Val d'Argent Habitat (VAH) représente 602 logements (après démolition d'une partie des immeubles des Fougères) et doit faire face à des pertes d'exploitation depuis 2015, s'élevant entre 130 000 et 220 000 €/an.

Un protocole d'accord a été négocié entre la CCVA et HHA, prenant en charge les pertes d'exploitations prévisionnelles des années 2020-2022 à hauteur de 50 %, soit un total de 330 000 €.

3) Adhésion à l'association « chantier d'insertion Ferme d'Argentin » :

L'institution des Tournesols souhaite s'orienter vers les métiers de l'agriculture et du tourisme en créant une association d'insertion.

La ferme est située à Liepvre et occupe une surface de 10 ha, elle présentera l'Histoire de l'homme à travers l'évolution de l'agriculture, de la préhistoire à nos jours.

080-2019– Informations de la Municipalité au Conseil Municipal

Monsieur le Maire,

1) DIA :

- selon l'article L.2122-23 du CGCT, déclare que le Maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal, des D.I.A. (déclarations d'intention d'aliéner), qui ont été réceptionnées en mairie et pour lesquelles il n'a pas été fait usage du droit de préemption.

Depuis le conseil municipal du 20 septembre 2019, on relève 8 DIA :

N° DE LA DIA	ADRESSE	REFERENCES CADASTRALES
018/2019	47, rue Maurice Burrus	Section 2 – parcelle 1-2

019/2019	Lieudit Berbuche	Section 8 – parcelles 24-75/21-96/21-98/25
020/2019	6, rue des Coccinelles	Section 42 – parcelle 78-33
021/2019	5, rue de Sobache	Section 41 – parcelle 17
022/2019	4, les Halles	Section 12 – parcelles 43-46-93/68-94/68-96/68-97/66 98/64-102/64-104/66-105/66-107/68-110/68-122/64-123/64-124/64-125/66-128/68 143/45-144/45-145/45
023/2019	14, rue du Moulin	Section 5 – parcelle 87
024/2019	13, rue du Général de Gaulle	Section 5 – parcelle 82
025/2019	17B, Grand-Rombach	Section 29 – parcelle 11

2) Commissions communales consultatives de la chasse (4C) réunies des 4 communes du VA.

M. le Maire, signale qu'une réunion a eu lieu le 11 octobre 2019 à Sainte Marie-aux-Mines réunissant les 4 C des Communes du Val d'Argent.

Elus, chasseurs, agriculteurs, des quatre communes et membres des diverses instances s'occupant de la chasse et de l'Office National des Forêts étaient invités. Cette réunion était présidée par M. Thierry GINDRE directeur de la Direction Départementale des Territoires.

M. le Maire expose les points importants de cette réunion :

- Constatation d'une ampleur de dégâts de sangliers sans précédents sur les prairies.
- Situation de dégâts intenable, outil de travail de l'agriculteur sans cesse malmené, voire détruit. Terrains, à peine remis en état et dégâts même pas encore indemnisés, à nouveau labouré, décourageant et exaspérant pour les agriculteurs.
- Les quatre communes du Val d'argent arrivent pratiquement en tête de toute les communes avec les dégâts les plus importants et donc avec les indemnisations les plus élevées versées par le FDIS 68 (Fonds Départemental d'Indemnisation des Dégâts de Sangliers 68).
Soit 262 000 € de dégâts sur les 4 communes du Val d'Argent correspondant à 70% de l'indemnisation du G.I.C. 1 (Groupement d'Intérêt Cynégétique) pour le 11 Octobre 2019.

Après discussions il est proposé :

- Une augmentation du prélèvement.
- Le nouveau schéma cynégétique départemental devrait permettre de dissuader le nourrissage en montagne visant à l'interdire totalement sur une période de 2 ans.
- Des battues de prélèvement supplémentaire en informant le louvetier pour coordonner les actions.

-Les adjudicataires déclareront en mairie, à l'O.N.C.F.S., et à la Fédération des chasseurs les emplacements des miradors et des postes de kitting.

-La priorité sera donnée à la protection des prairies fraîchement refaites avec l'appui de la louteterie.

-La tenue d'une réunion identique a été formulée pour traiter le problème des cervidés.

M. le Maire propose de transmettre le compte-rendu de cette réunion établi par M. GROSJEAN René de la mairie de Sainte Marie Aux Mines à l'ensemble du conseil municipal.

3) **Commissions** :

* Une commission des travaux élargie à l'ensemble du conseil municipal a eu lieu le 31 Octobre 2019, le Power point de présentation a été transmis à l'ensemble des élus en résumé.

* Une commission forestière élargie à l'ensemble du conseil municipal est prévue le 29 novembre 2019 à 20h00 en Mairie.

4) **Calendrier** :

- Cérémonie du 24 novembre, 75 ème anniversaire de la libération de notre vallée

Le Comité du Souvenir Français de SAINTE MARIE AUX MINES invite aux cérémonies commémoratives du « 75^{ème} anniversaire de la Libération des 4 villages du Val d'Argent, le 24 novembre 2019.

Début à 9h00 à Rombach le Franc, puis à 9h30 à Liepvre et à 10h15 dans notre commune.
Des véhicules de l'époque participeront à la cérémonie.

Pour Sainte Croix :

➤ **à 10H 15 à Sainte Croix aux Mines :**

1. *Texte « Témoignage de la libération à Ste Croix aux Mines » lu par un enfant ou plusieurs enfants et introduit par la présidente du Souvenir Français.
Texte d'André Herment, rédigé par M.C Salber.*
2. *Dépôt de gerbe Souvenir Français au monument aux morts :*
3. *Plantation au pied du monument aux morts du « Rosier de la Mémoire initiative Souvenir Français »*

Puis à Sainte Marie-aux-Mines :

Présence d'un détachement de l'Armée (9 soldats)

1. *Lecture de 4 Textes « Témoignages de la libération à Rombach-le-franc, Lièpvre, Ste Croix aux Mines et Ste Marie aux Mines » lus par les enfants de chaque village et introduits par la présidente du Souvenir Français.*
2. *Dépôt de gerbe Souvenir Français au monument aux morts*

3. *Plantation au pied du monument aux morts du « Rosier de la Mémoire initiative Souvenir Français »*,

Vins d'honneur et repas à la salle Roland Mercier.

Les frais de la journée seront mutualisés selon une clef de répartition validée lors de la dernière réunion d'organisation. (50 % SMAM, 20 % SCAM et Lièpvre et 10 % RLF)

5) **Candidature au Poste de Maire aux prochaines élections municipales :**

M. le Maire à l'occasion de sa 155^{ème} participation au Conseil Municipal et comme annoncé sur TLVA, signale qu'il sera candidat au poste de Maire lors des prochaines élections municipales de l'année prochaine.

Monsieur Jean-Pierre MAIRE, adjoint

Conduite d'eau :

M. Jean-Pierre MAIRE, rappelle que selon le règlement de l'eau, la réparation des conduites d'eau sur la propriété privée des personnes est à la charge du propriétaire, même si le compteur se trouve dans la maison. Afin d'éclaircir la situation par rapport au paiement suite à des travaux, il précise que dorénavant, pour chaque conduite refaite, la commune installera un nouveau compteur en limite de propriété sachant que la canalisation située sur le domaine privé est à la charge du propriétaire.

Monsieur Thierry CONRAUX, adjoint

Réunion SMICTOM du 8/11/2019

M. Thierry CONRAUX a assisté à cette réunion accompagné de M. Jean-Pierre MAIRE.

Il informe les élus des points évoqués lors de celle-ci :

- Actuellement 5 points de collecte de biodéchets sont installés sur la commune, le SMICTOM peut encore en installer 3 si la commune le juge utile.
- Collecte des points de regroupements : les containers mis en place actuellement sont utilisables par tout le monde et aucun tri n'est respecté. Ils seront dorénavant sécurisés avec un système de badge pour les résidents qui les utilisent.
- Collecte hivernale : le système de mise en place de containers dans certains endroits du village n'aura plus lieu pour les mêmes raisons qu'évoqués ci-dessus. En cas de neige une collecte de régularisation aura lieu le samedi suivant, le temps que le déneigement puisse être effectué par les services techniques.

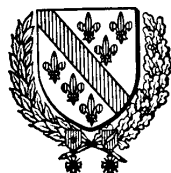
081-2019– Questions des conseillers municipaux

082-2019– Divers

Séance levée à 20 h 45

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 NOVEMBRE 2019
RECAPITULATIF DES DELIBERATIONS

- 072-2019 - Approbation du compte-rendu de la séance du 20 septembre 2019
- 073-2019 - Adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire du Centre de Gestion du Haut-Rhin
- 074-2019 - Décision modificative n° 1 au budget général
- 075-2019 - Attribution d'une subvention à l'ACAPS du Val d'Argent
- 076-2019 - Attribution d'une subvention à l'OSJC
- 077-2019 - Convention de mise en œuvre du dispositif « Petits déjeuners » dans les trois classes de l'école maternelle
- 078-2019 - Vente d'un terrain – rue du Château
- 079-2019 - Point sur l'activité de la Communauté de Communes du Val d'Argent
- 080-2019 - Informations de la municipalité au Conseil Municipal
- 081-2019 - Questions des conseillers municipaux
- 082-2019 – Divers



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département du HAUT-RHIN
COMMUNE DE SAINTE CROIX-AUX-MINES

Liste des présents
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 12 novembre 2019

Noms-prénoms	Présents	Absents excusés	Absents	Signatures
BURRUS Jean-Marc Maire	X			
ZENNER Jocelyne 1 ^{er} Adjoint	X			
MAIRE Jean-Pierre 2 ^{ème} Adjoint	X			
SALBER Marie-Christine 3 ^{ème} Adjoint	X			
ORSATI Régine 4 ^{ème} Adjoint	X			
CONRAUX Thierry 5 ^{ème} Adjoint	X			
MEYER Francine	X			
BONNEFON Isabelle	X			
VOINSON Rémy	X			
HUCK Marie-Laure		X		Procuration à LEMAITRE Roxane
LEMAITRE Roxane	X			
HAUSWALD René	X			
HENRICHS Agnès		X		
MANCHON Andrée		X		Procuration à HAUSWALD René
DORGLER Philippe		X		
ULRICH Gabrielle		X		
BUCKEL Daniel		X		Procuration à Thierry CONRAUX
FOUQUET Nathalie	X			
GOMES José		X		Procuration à Jean-Pierre MAIRE